

Kabinet van de Vlaamse minister van  
Welzijn, Volksgezondheid,  
Gezin en Armoedebestrijding  
Koning Albert II-laan 35 bus 90  
1030 BRUSSEL  
T 02 552 64 00  
F 02 552 64 01  
kabinet.be@vlaanderen.be  
www.vlaanderen.be

A l'attention des directeurs, médecins-chefs et  
coordinateurs des plans d'urgence des hôpitaux généraux  
et universitaires  
A l'attention des inspecteurs d'hygiène fédéraux

**19/10/2020**

**Appel de la CIM Santé publique à collaborer aux actions des médecins-chefs et des inspecteurs d'hygiène fédéraux dans le cadre du plan d'urgence hospitalier et du plan de répartition des patients COVID-19.**

Madame, Monsieur,

Ces dernières semaines, on a constaté une forte augmentation de la circulation du virus au sein de la population. Cette augmentation se reflète également dans le nombre de nouvelles admissions journalières à l'hôpital. La situation épidémiologique et le taux d'occupation des patients COVID-19 dans les unités de soins intensifs et les autres services hospitaliers sont monitorés quotidiennement par le Comité Hospital & Transport Surge Capacity (HTSC).

Au sein du HTSC, les représentants de toutes les autorités de Santé, le ministère de la défense, les organisations faîtières des hôpitaux et les experts surveillent activement la situation actuelle et prennent les mesures nécessaires pour limiter la surcharge des hôpitaux par les patients COVID-19. À cette fin, le HTSC a décidé de prévoir, d'une part, une augmentation progressive de la capacité en lits COVID-19 dans le cadre du plan d'urgence hospitalier, liée à une réduction progressive des activités régulières non urgentes (Surge capacity Plan) et, d'autre part, un plan de répartition des patients COVID-19 afin de réduire la pression sur un établissement individuel.

Le Comité constate que la solidarité entre les hôpitaux est très grande ; toutefois, les deux plans mentionnés ci-dessus ne sont pas suivis et mis en œuvre par tous les hôpitaux, conformément aux accords conclus.

Les personnes chargées de la mise en œuvre opérationnelle de ces plans sont le médecin-chef de l'hôpital (pour le plan d'urgence hospitalier) et l'inspecteur d'hygiène fédéral (pour le plan de répartition des patients Covid-19). Cependant, l'on constate que leur rôle actuel ne permet pas d'assurer suffisamment cette mission.

La Conférence interministérielle de santé publique a débattu de cette situation le 19 octobre 2020.

**Elle remercie les hôpitaux pour leur profonde solidarité dans la mise en œuvre des deux plans. En outre, elle demande de coopérer pleinement aux actions et aux décisions que le médecin chef et l'inspecteur d'hygiène fédéral jugeront nécessaires en vertu des respectifs plan d'urgence hospitalier et plan de répartition des patients COVID-19.**

En s'assurant de cette coopération, et avec la solidarité entre les institutions, le déploiement de ces plans pourra être encore mieux organisé et garanti.

Pour conclure, la CIM tient à remercier les directions hospitalières, les prestataires de soins et le personnel des hôpitaux pour leurs efforts constants visant à maintenir le patient au centre de l'attention pendant cette crise COVID-19.

Ministre Wouter Beke  
Président de la CIM Santé publique